

Le Bulletin municipal

Janvier-Février-Mars-Avril 2026



Saint Brieuc de Mauron

Sommaire

Page 3	Edito
Page 4	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 11	Les Informations Communales
Page 14	Calendrier de collecte - SMICTOM
Page 18	Les Informations Associatives
Page 20	Les Informations Diverses
Page 23	Les Informations Utiles
Page 27	Etat-Civil



Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Lundi, Mercredi, Jeudi,
de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00**

**Le Mardi
De 8h00 à 12h30**

 : 02.97.22.60.75

Adresse internet :
mairie@sbdm.fr

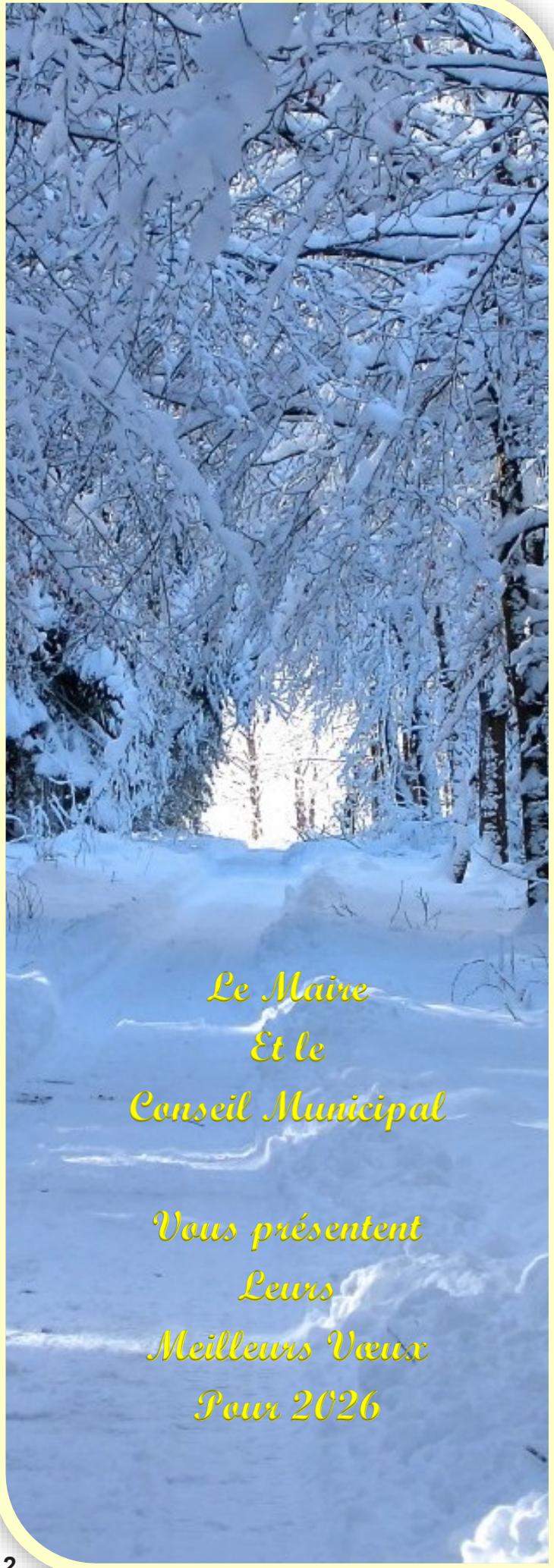
Site internet :
saint-brieuc-de-mauron.fr



Directeur de la publication : Charles-Edouard FICHET

Conception : Valérie LE GAREC

Impression : Imprimerie Le Maire - 22230 Merdrignac





Editorial

Chers amis, habitants de Saint Brieuc de Mauron

C'est une étrange et pénible impression que de se dire encore et toujours, crise après crise, que le monde va mal. Les nombreuses, trop nombreuses, informations qui nous parviennent ne sont pas souvent encourageantes. C'est ainsi. Apprenons à vérifier les sources et à faire le tri pour construire une pensée objective. Faisons ainsi en sorte de construire nos vies, de vivre notre quotidien au mieux.

Au moins pouvons-nous nous concentrer sur notre vie locale, notre engagement de citoyen pour assurer par notre comportement individuel le bien être du collectif et par le bon usage du collectif la qualité de notre vie individuelle.

C'est le rôle du Maire et du conseil municipal de garantir le bon fonctionnement de la collectivité et la gestion efficace du bien commun. C'est la mission que vous leur confiez. Il appartient aux élus de recueillir les doléances, de partager les informations et de faire les choix, de prendre les décisions pour le profit de tous. Ce qui prime c'est l'intérêt général.

Dans ce bulletin nous partageons avec vous les informations concernant les manifestations, les dossiers en cours, les projets, les décisions du conseil municipal. Nous attirons votre attention sur les incivilités, les dépôts sauvages d'ordures ménagères. Voilà typiquement un comportement individuel nocif pour le collectif.

Nous évoquons le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration pour la commune de Saint Brieuc de Mauron. L'élaboration du PLU vous concerne tous, vous trouverez les informations sur le site ou en Mairie.

Vous constatez sans doute que les projets sont longs à mettre en place. C'est une des répercussions des difficultés financières nationales et des « flottements politiques » du moment. Mais nous tenons à ces projets : école et commerce et ils seront réalisés.

Avec le conseil municipal, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2026. Retrouvons-nous aux vœux le samedi 10 janvier à la salle des fêtes.

*Le Maire
Charles-Edouard Fichet*



Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 26 mars 2025

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Compte administratif communal 2024 ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier public sont adoptés pour les sommes suivantes :**

Fonctionnement : Recettes : 440.207,41€ / Dépenses : 230.547,57€
Investissement : Recettes : 132.305,46€ / Dépenses : 194.113,60€

- **Affectation du résultat communal 2024 est réalisée de la manière suivante :**

Résultat de clôture 2023 → 88.191,58€ - 4.238,98€ affecté à la section d'investissement 2024 + le résultat de l'exercice 2024 : soit 209.659,84€ = 293.612,44€
Proposition affectation de 293.612,44€ à la section d'investissement.

- **Taux communaux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2024, à savoir :**

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14,46 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32,60 %

- **Fonds départemental de solidarité pour le logement**

Le Département stipule l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement pour un montant de 30,20€ (soit 0,10€ par habitant).

- **Renouvellement adhésion à BRUDED – Bretagne Rurale et Développement Durable**

Cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour un montant de 102.68€ (soit 0,34€ par habitant).

- **Indemnité gardiennage de l'église**

L'indemnité de gardiennage de l'église à compter du 1^{er} janvier 2025 est fixées à 503.42€ pour l'année. Celle-ci sera versée à Mme LE TARNEC Annick

- **Subventions de fonctionnement 2025 accordées aux associations**

Associations communales subventions :

Amicale Laïque école de la Ville aux Oies	160 €
Comité d'Animation	400 €
ACCA	520 € (160 € + 360 € pour les piégeurs de ragondins)
Association Sauvegarde Patrimoine	500 €

Le 26 mars 2025 (suite)

Autres associations subventions :

Banque Alimentaire	80 €
Cadets de Mauron	80 €
Restos du Cœur du Morbihan	80 €
ADMR de Mauron	80 €
Anciens combattants de Mauron	20 €

- **Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG56**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. La convention prévoit notamment les conditions générales mises en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG56.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L452-40 et suivants, D'autorise Monsieur Le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 mars 2025.

Le 10 avril 2025

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Budget primitif communal 2025 est voté pour :**

Fonctionnement : 302.477,10€ en dépenses et en recettes

Investissement : 935.143,40€ en dépenses et en recettes

Le 12 mai 2025

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Décision modificative – crédit supplémentaire investissement église**

Lors de l'élaboration du budget primitif 2025, la somme de 11.117,64€ n'a pas été prévue. Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés, pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget. Le compte d'investissement église sera abondé de cette somme.

Comptes Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / 102	Immobilisations corporelles en cours	11.117,64€	
	Total	11.117,64€	0,00

Le 12 mai 2025 (suite)

Comptes Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	11.117,64€	
	Total	11.117,64€	0,00

Le 26 août 2025

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Fixation du loyer Commerce « Café Vagabond » et du Logement « 1 rue de La Ville aux Oies »**
M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels : 600€ dont 400€ pour le local commercial et 200€ pour le logement.

Monsieur le Maire propose :

- un loyer à 800€ pour l'ensemble local commercial et habitation à la signature du bail consenti à la SAS Café Vagabond le 1^{er} septembre 2025,
- une augmentation à 1.000€ à la date de mise à disposition du nouveau bâtiment cuisine.
- un loyer de 1.200€ une année plus tard, au 1er anniversaire de la mise à disposition du nouveau bâtiment,
- une réévaluation du loyer sera étudiée tous les 3 ans à partir de la signature du bail.

Le loyer du gîte communal géré par la SAS Café Vagabond reste inchangé à 500€ par mois.

Il sera réévalué en fonction de l'indice de référence des loyers annuels.

- **Différer les travaux de création de la cuisine du commerce Bar / Restaurant « Café Vagabond »**

Les gérants du commerce demandent à la commune de différer les travaux d'un an en argumentant :

- difficulté de préparation du dossier d'installation de la cuisine qui est à leur compte,
- difficulté d'évaluation de la perte du chiffre d'affaires pendant les travaux,
- souhaite exercer l'activité une année supplémentaire pour constituer une trésorerie suffisante.

Il a été décidé à l'unanimité de mettre le projet de cuisine en sommeil jusqu'en fin d'année 2025 et de statuer sur la reprise du projet en début 2026.

- **Création d'un parking entre la rue de la Quintaine et le 1 rue de La Ville aux Oies**

Création de 8 à 10 places de stationnement par l'entreprise Le Luhern de Bohal pour un montant de 13.722,00€ HT soit 16.446,40€ TTC.

- **Choix de l'architecte pour les travaux de l'école primaire publique de La Ville aux Oies**

La commune a reçu 2 propositions tarifaires :

- Bléher de Plumelec pour un montant de 38.080,00€ HT soit 45.696,00€ TTC
- Baverey de Mauron pour un montant de 43.147,38€ HT soit 51.776,86€ TTC

L'architecte retenu est Bléher de Plumelec.

Le 26 août 2025 (suite)

- **Situation des travaux techniques effectués par la commune de Mauron pour la commune de Saint Brieuc de Mauron**

Suite au regroupement des communautés de communes en 2017, La commune de Saint Brieuc de Mauron a signé une convention avec la mairie de Mauron pour les travaux techniques.

Cette convention stipule que la commune de Saint Brieuc de Mauron doit s'acquitter forfaitairement de la somme de 27.000€ chaque année auprès de la commune de Mauron pour la réalisation de travaux d'entretien et services techniques. Un forfait d'heures est indiqué dans la convention. Un décompte d'heures effectuées doit être adressé chaque trimestre pour réguler les interventions et éviter un écart entre travaux effectué et forfait acquitté.

A ce jour il existe un écart important entre les montants dus à la commune de Mauron et la somme de travaux réalisés.

Chaque commune ayant son interprétation de l'application de la convention, il existe un différend d'au moins 7.667,18€ à la défaveur de la commune de Saint Brieuc de Mauron.

Monsieur le Maire en informe le Conseil Municipal. Il s'engage à trouver une issue favorable à ce différend au mieux des deux partis. Cependant, il indique que, le cas échéant, il pourrait faire appel à l'arbitrage du Préfet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette situation, refuse d'acquitter la facture de la commune de Mauron sans ajustement, accepte de payer les travaux effectués. Monsieur le Maire est chargé de suivre cette affaire au mieux des intérêts de la commune.

- **Participation aux dépenses de fonctionnement 2025 de l'école publique Félix Bellamy de Mauron**

Facture de 2025 d'un montant de 3.758,40€ TTC, concernant 4 enfants domiciliés sur la commune de St Brieuc de Mauron qui ont fait le choix de s'inscrire à l'école publique de Mauron Félix Bellamy. La commune de Mauron n'a en aucun cas averti la commune de St Brieuc de Mauron à l'inscription et n'a donc pas indiqué que l'inscription de ces élèves conduirait à une facturation de fonctionnement.

La commune assure les frais de fonctionnement de son école primaire publique et engage des travaux de rénovation en partie financés par l'Etat dans la cadre du DECIL.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'acquitter cette facture l'école publique de la commune étant opérationnelle et fonctionnelle et ouverte à toute la population de la commune dans le cadre du service public communale.

- **Tarifs restauration scolaire – CONVIVIO**

Le prestataire CONVIVIO augmente son tarif dès la rentrée scolaire de septembre 2025 à 3.6369€ TTC. La commune de Saint Brieuc e Mauron facture aux familles le tarif de 3.75€ depuis le changement de prestataire et ne procède pas à une augmentation durant l'année 2025-2026

- **Demande d'un abri bus pour 2 familles à la Ville Haligan**

Une demande d'abri bus a été faite par courrier pour la création d'un abri bus au lieu-dit La Ville Halligan en Saint Brieuc de Mauron.

M. Le Maire propose de financer les matériaux et de demander aux habitants de réaliser eux même cet abris bus.

Le 8 octobre 2025

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Renouvellement contrat prestations de services avec le Groupe SACPA (service de fourrière des animaux)**

Un courrier du Groupe SACPA a été reçu, invitant la commune à renouveler le contrat pour poursuivre la collaboration pour 1 an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le montant annuel global est de 503.68€ HT soit 604,41€ TTC.

- Décision modificative budget 2025 - Virement de crédits**

Un courrier de la Préfecture a été reçu, concernant un trop perçu sur une subvention allouée en 2023, lors des travaux de sécurisations de la voirie / création de ralentisseurs sur la RD.

La commune doit procéder à un remboursement d'un montant de 1.541,34€.

Vu avec la Trésorerie de Pontivy, il a été décidé de retirer de l'opération école au compte 2131, la somme ci-dessus et d'abonner le compte 1321.

Crédits à réduire

Opération 103 Ecole	Imputation	Nature	Disponible	Vote modification	Disponible après modification
401.346,26€	21 / 2131	Bâtiments publics	398.913,15€	-1.541,34€	397.371,81€

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Vote modification
13 / 1321 / OPFI	Etat et établissements nationaux	+1.541,34€

- Vente de bois de terrain communal – Fixation du prix du stère**

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix de la vente de bois.

Le montant est fixé à 25€.

Le stère sera coupé et pris sur place par le demandeur.

La commune établira une facture au nom de l'acheteur.

- Restitution de la compétence Aires de services de camping-car par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret – Modalités procédurales**

Un courrier de Ploërmel Communauté a été reçu, pour se prononcer sur la restitution proposée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17-1 et L.5211-25-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Ploërmel Communauté, de la communauté de communes de Mauron-en-Brocéliande, de la communauté de communes du Porhoët et de Josselin Communauté,

Vu les arrêtés préfectoraux des 3 avril 2018, 13 juin 2018, 13 juin 2019 et 25 juin 2021 portant modification des statuts de Ploërmel Communauté,

Vu les statuts de Ploërmel Communauté et plus particulièrement l'article 17.2.1 des compétences facultatives intitulé « Crédit, gestion et aménagement d'équipements touristiques »,

Considérant que Ploërmel Communauté a aménagé 2 aires de services de camping-cars sur les communes de Mauron (lieu-dit La Folie) en 2014 et de Concoret (rue Renan Le Cunff) en 2016 et en assure la gestion,

Le 8 octobre 2025 (suite)

Considérant que les autres aires de services de camping-cars existantes sur le territoire de Ploërmel Communauté ont été aménagées et sont gérées par les communes,

Considérant la demande de la commune de Mauron de restitution dans le giron communal de l'aire de services de camping-cars du lieu-dit La Folie laquelle envisage une réhabilitation de ladite aire et plus largement du site environnant,

Considérant la sollicitation par Ploërmel Communauté de la commune de Concoret pour une restitution dans le giron communal de l'aire de services de camping-cars de la rue Renan Le Cunff,

Considérant la nécessité d'harmoniser l'exercice de la compétence « aires de services de camping-cars » sur le territoire de Ploërmel Communauté,

Vu la délibération N°CC-131/2025 du conseil de Ploërmel Communauté du 18 septembre 2025 approuvant la restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » aux communes de Mauron et de Concoret à compter du 1^{er} janvier 2026,

Conformément à l'article L.5211-17-1 du code général des collectivités territoriales, la restitution de compétence est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des conseils municipaux des communes membres se prononçant à la majorité qualifiée, à savoir :

- soit par accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- soit par accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La majorité qualifiée comprend obligatoirement le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

La procédure de restitution de compétence a des conséquences sur les biens mis à disposition de l'EPCI par les communes antérieurement compétentes et sur les biens acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence qui sont encadrées par l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. Une délibération spécifique précise ces modalités et nécessite un accord entre le conseil communautaire et les communes concernées.

Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité* la restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'inviter M. Le Maire à notifier la présente délibération à M. Le Président de Ploërmel Communauté.

- **Débat du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et du Développement Durables (PADD)**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2024, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU.

Le titre V du code de l'Urbanisme fixe le contenu, les effets et la procédure d'élaboration, d'évaluation et d'évolution du plan local d'urbanisme. C'est ainsi notamment que l'article L. 151-2 dispose que le PLU « comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ».

Le 8 octobre 2025 (suite)

Selon l'article L. 151-5, ce document définit :

1° *Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

2° *Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul.

Les orientations générales du PADD doivent être débattues, et ce conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme qui stipule « qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs proposés par les membres de la Commission PLU. S'ensuit la présentation du PADD par Madame DAVOST, du bureau d'études L'Atelier d'Ys, en charge d'accompagner la municipalité dans l'élaboration du PLU. Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD définies comme suit :

- Accueillir des habitants en renouvelant l'existant
- Développer l'attractivité du bourg
- Encourager l'activité économique dans le respect des espaces agricoles et naturels
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles du territoire
- Veiller à la protection des paysages et du patrimoine local

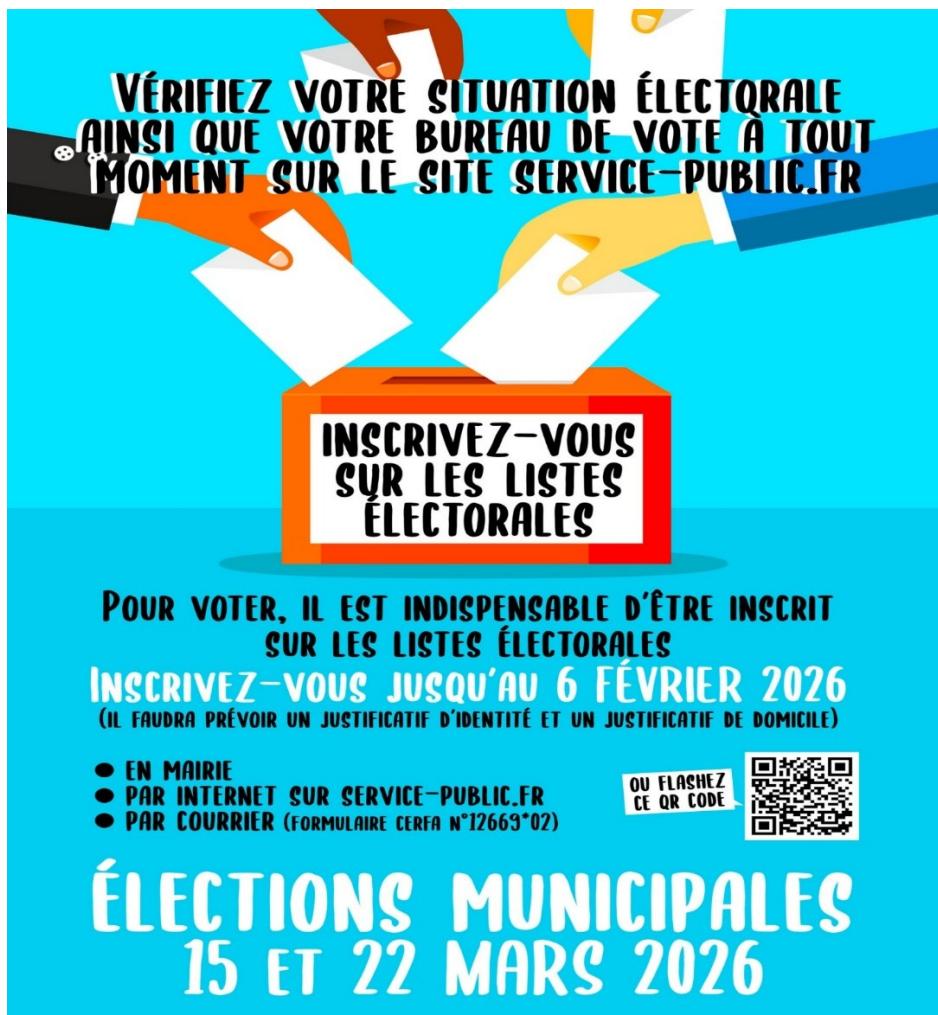
Ce point n'a pas été soumis au vote.





Informations communales

Elections Municipales



Attention, le mode de scrutin a changé.

Pour les prochaines élections municipales, toutes les communes élisent leur conseil municipal au scrutin à la proportionnelle.

Ce qui veut dire que chaque électeur vote pour la liste intégralement, sans rayure, ni rature.

La répartition des sièges se fait après le dépouillement en fonction du pourcentage de voix obtenu pour chaque liste candidate.

Tenez-vous informés.

Incivilités : un geste pour soi, un impact pour tous

Un mur tagué, des déchets brûlés en pleine nature, des dépôts sauvages au bord des routes, des pneus abandonnés ou encore des plastiques qui s'envolent dans les champs ... Ces scènes, malheureusement trop fréquentes abîment non seulement notre cadre de vie, mais aussi notre territoire en tant qu'habitants d'une même commune.

Ces gestes stupides et inconséquents génèrent des conséquences graves : pollution, dégradation du patrimoine, coûts importants pour la collectivité et perte de qualité de vie pour chacun d'entre nous.

Un graffiti sur une façade, ce n'est pas qu'une simple trace de peinture, un dessin au sens douteux : c'est aussi du temps, de l'énergie et de l'argent dépensés pour réparer ce qui ne doit pas être abîmé.

Un tas de détritus brûlé au bord d'un champ, une fumée noire qui s'en dégage, ce n'est pas anodin : c'est une source de pollution, un risque d'incendie, une menace pour la faune et un geste qui détériore durablement notre environnement.

Quant aux dépôts sauvages, souvent le fait de personnes extérieures à la commune, ils exigent de notre part vigilance et solidarité. Ensemble, nous pouvons agir : signaler, sensibiliser, ne pas laisser faire.



Chaque incivilité, si petite soit-elle, a un coût. Pour la commune, pour les agents municipaux et les bénévoles qui interviennent, et finalement pour chacun d'entre nous, citoyens et contribuables. Mais au-delà du coût matériel, c'est surtout la perte d'un bien commun : celui d'un village propre, accueillant et respecté.

C'est pourquoi les élus et des habitants engagés se mobilisent régulièrement pour nettoyer, réparer, ramasser les déchets, entretenir les espaces publics. Parce que la propreté d notre commune compte. Mais il y a aussi cette frustration : chaque fois qu'on nettoie, qu'on répare, on craint de voir les mêmes gestes d'incivilité se répéter.

Un exemple marquant : la poubelle à verres installée sur un site de loisirs, un lieu où se croisent familles, enfants et promeneurs. Trop souvent, des bouteilles, des déchets et des débris s'accumulent. Nous sommes vigilants et nous avons pu remarquer que de mêmes contenants, des sacs d'aliments pour chiens, des déchets identiques sont déposés. Serait-ce le geste de mêmes personnes qui en ont tout simplement pris l'habitude ? Rappelons alors que la poubelle à verre est réservée au dépôt de verre exclusivement et que ceux-ci doivent être déposés dans la colonne prévue à cet effet et que le conseil municipal a voté une amende de 150€ pour les contrevenants.

Préserver notre cadre de vie, c'est l'affaire de chacun. Un simple geste de civisme – utiliser la déchèterie gratuite à Guilliers ou à Gaël, jeter ses déchets dans une poubelle, respecter les lieux publics, signaler un comportement inapproprié - contribue à maintenir notre commune belle et vivante. Nous partageons le même espace, les mêmes rues, les mêmes paysages. Prenons-en soin, ensemble.

C'est aussi une manière de montrer notre attachement à notre village et le respect que nous portons à nos voisins, à notre environnement et aux générations futures.

Nouveau parking



Une aire de stationnement de 7 places a été créée près du Café Vagabond.

Elle doit servir pour le stationnement des clients du Café-Restaurant, lors des cérémonies religieuses ou pour toutes autres manifestations.

En aucun cas, elle ne doit être utilisée comme stationnement permanent pour les véhicules des riverains.

La longueur des emplacements étant limitée, merci d'avancer les voitures au maximum pour faciliter les manœuvres.

Il est rappelé que les trottoirs en face du Café Vagabond ne doivent pas être utilisés comme places de stationnement.

Un talent sur la commune

Benjamin GROSEIL



Formé dans l'entreprise BRIERO et au CFA de Vannes, Benjamin, 20 ans, habitant de St Brieuc de Mauron a participé à la compétition nationale des métiers en octobre à Marseille.

L'épreuve portait sur la couverture métallique réalisée sur maquette.

Benjamin a remporté la médaille d'excellence.



Après un stage de découverte en 3^{ème} dans l'entreprise BRIERO, il a intégré le CFA des apprentis en couverture et a appris son métier en alternance.

Il aime travailler en extérieur, le travail d'équipe, a la rigueur et la passion pour un métier exigeant.

Projets pédagogiques de l'école de la Ville aux Oies

Les sorties et activités dans le cadre du PEL (Ploërmel communauté) et du RPI (inspection de Ploërmel) :



Les élèves participeront à la **réalisation d'un podcast** avec Timbre FM, une station de radio destinée au scolaire, leur permettant de se mettre en scène par des jeux de voix et de réaliser un ou des mini-reportages. Leurs enregistrements seront diffusés au salon du livre à Sérent au mois de mars.



Ils participeront également aux **journées sportives** au lac au Duc de Taupont

Parmi les autres projets, il y a la réalisation d'un **jardin de plantes médicinales** où il est question de différentes plantes et leur vertu médicinale et de la comestibilité de certaines plantes.

Le **prix des Korrigans** pour familiariser les élèves à la lecture.

L'intervention de la **médiathécaire de Mauron** 1 fois par mois.

Le **printemps des poètes** en mars.

Les **cours de natation** en fin d'année pour le projet « Savoir nager ».

Le **projet E3D** : Education à la Démarche de Développement Durable.

Le travail en **réseau avec l'école de Concoret** – 5 séances.

La photo de classe du RPI se fera à St Brieuc de Mauron le Jeudi 30 avril.

La kermesse de l'école de Brignac, le 29 Mars

La kermesse de l'école de St Brieuc de Mauron, le 14 juin.

Le Plan Local d'Urbanisme

La commune de Saint Brieuc de Mauron a choisi de procéder à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme en remplacement de la carte communale déjà ancienne. C'est une démarche importante que concerne toute la population parce que ce PLU sera la structure du projet à venir pour la commune : organisation du territoire foncier, protection de l'environnement, constructibilité, objectifs de population...etc. La commune a confié le travail d'élaboration du PLU au cabinet d'étude L'Atelier D'Ys de La Mézière (35).

Le PLU a déjà fait l'objet de 11 réunions de travail avec la commission composée d'élus. Le principe est de partager le contenu de ce projet de PLU avec l'ensemble de la population. Vous trouverez donc toutes les informations concernant les réunions et les comptes rendus sur le site de la commune <https://saint-brieuc-de-mauron.fr>, à la mairie ou en échangeant avec les élus. Une première réunion publique a eu lieu, il y aura une enquête publique, des rencontres.

Tenez-vous informés.

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
01	Jeudi	01	Dimanche	01	Dimanche	01	Mercredi	01	Vendredi	01	Lundi
02	Vendredi	02	Lundi	02	Lundi	02	Jeudi	02	Samedi	02	Mardi
03	Samedi	03	Mardi	03	Mardi	03	Vendredi	03	Dimanche	03	Mercredi
04	Dimanche	04	Mercredi	04	Mercredi	04	Samedi	04	Lundi	04	Jeudi
05	Lundi	05	Jeudi	05	Jeudi	05	Dimanche	05	Mardi	05	Vendredi
06	Mardi	06	Vendredi	06	Vendredi	06	Lundi	06	Mercredi	06	Samedi
07	Mercredi	07	Samedi	07	Samedi	07	Mardi	07	Jeudi	07	Dimanche
08	Jeudi	08	Dimanche	08	Dimanche	08	Mercredi	08	Vendredi	08	Lundi
09	Vendredi	09	Lundi	09	Lundi	09	Jeudi	09	Samedi	09	Mardi
10	Samedi	10	Mardi	10	Mardi	10	Vendredi	10	Dimanche	10	Mercredi
11	Dimanche	11	Mercredi	11	Mercredi	11	Samedi	11	Lundi	11	Jeudi
12	Lundi	12	Jeudi	12	Jeudi	12	Dimanche	12	Mardi	12	Vendredi
13	Mardi	13	Vendredi	13	Vendredi	13	Lundi	13	Mercredi	13	Samedi
14	Mercredi	14	Samedi	14	Samedi	14	Mardi	14	Jeudi	14	Dimanche
15	Jeudi	15	Dimanche	15	Dimanche	15	Mercredi	15	Vendredi	15	Lundi
16	Vendredi	16	Lundi	16	Lundi	16	Jeudi	16	Samedi	16	Mardi
17	Samedi	17	Mardi	17	Mardi	17	Vendredi	17	Dimanche	17	Mercredi
18	Dimanche	18	Mercredi	18	Mercredi	18	Samedi	18	Lundi	18	Jeudi
19	Lundi	19	Jeudi	19	Jeudi	19	Dimanche	19	Mardi	19	Vendredi
20	Mardi	20	Vendredi	20	Vendredi	20	Lundi	20	Mercredi	20	Samedi
21	Mercredi	21	Samedi	21	Samedi	21	Mardi	21	Jeudi	21	Dimanche
22	Jeudi	22	Dimanche	22	Dimanche	22	Mercredi	22	Vendredi	22	Lundi
23	Vendredi	23	Lundi	23	Lundi	23	Jeudi	23	Samedi	23	Mardi
24	Samedi	24	Mardi	24	Mardi	24	Vendredi	24	Dimanche	24	Mercredi
25	Dimanche	25	Mercredi	25	Mercredi	25	Samedi	25	Lundi	25	Jeudi
26	Lundi	26	Jeudi	26	Jeudi	26	Dimanche	26	Mardi	26	Vendredi
27	Mardi	27	Vendredi	27	Vendredi	27	Lundi	27	Mercredi	27	Samedi
28	Mercredi	28	Samedi	28	Samedi	28	Mardi	28	Jeudi	28	Dimanche
29	Jeudi	29	Dimanche	29	Dimanche	29	Mercredi	29	Vendredi	29	Lundi
30	Vendredi	30	Lundi	30	Lundi	30	Jeudi	30	Samedi	30	Mardi
31	Samedi									31	Dimanche

Collectes en porte-à-porte
Ordures ménagères

01 Jeudi
02 Vendredi
03 Samedi
04 Dimanche
05 Lundi
06 Mardi
07 Mercredi
08 Jeudi
09 Vendredi
10 Samedi
11 Dimanche
12 Lundi
13 Mardi
14 Mercredi
15 Jeudi
16 Vendredi
17 Samedi
18 Dimanche
19 Lundi
20 Mardi
21 Mercredi
22 Jeudi
23 Vendredi
24 Samedi
25 Dimanche
26 Lundi
27 Mardi
28 Mercredi
29 Jeudi
30 Vendredi
31 Samedi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

01 Dimanche
02 Lundi
03 Mardi
04 Mercredi
05 Jeudi
06 Vendredi
07 Samedi
08 Dimanche
09 Lundi
10 Mardi
11 Mercredi
12 Jeudi
13 Vendredi
14 Samedi
15 Dimanche
16 Lundi
17 Mardi
18 Mercredi
19 Jeudi
20 Vendredi
21 Samedi
22 Dimanche
23 Lundi
24 Mardi
25 Mercredi
26 Jeudi
27 Vendredi
28 Samedi
29 Dimanche
30 Lundi
31 Mardi

Document généré le 12/4/2025 2:09:51 PM par Montri
vjlaWQOjTTUDVERNQ08LjQwWQOjQlntAyN9jMjM3XzAwMDElwidHlwZS16ImFlZjHj3MiQ==

Retrouvez votre
calendrier sur votre
téléphone avec Montri !



JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
01	Mercredi		01	Samedi	01	Mardi	01	Jeudi	01	Dimanche	01
02	Jeudi		02	Dimanche	02	Mercredi	02	Vendredi	02	Lundi	02
03	Vendredi		03	Lundi	32	03	Judi	03	Mardi	03	Mardi
04	Samedi		04	Mardi	04	Vendredi	04	Samedi	04	Mercredi	04
05	Dimanche		05	Mercredi	05	Samedi	05	Lundi	05	Vendredi	05
06	Lundi		28	06	Jeudi	06	Dimanche	06	Mardi	06	Samedi
07	Mardi		07	Vendredi	07	Lundi	37	07	Mardi	07	Dimanche
08	Mercredi		08	Samedi	08	Mardi	08	Jeudi	08	Dimanche	07
09	Jeudi		09	Dimanche	09	Mercredi	09	Vendredi	09	Lundi	08
10	Vendredi		10	Lundi	33	10	Jeudi	10	Samedi	10	Mardi
11	Samedi		11	Mardi	11	Vendredi	11	Dimanche	11	Mercredi	11
12	Dimanche		12	Mercredi	12	Samedi	12	Lundi	12	Jeudi	12
13	Lundi		29	13	Jeudi	13	Dimanche	13	Mardi	13	Dimanche
14	Mardi		14	Vendredi	14	Lundi	38	14	Mercredi	14	Vendredi
15	Mercredi		15	Samedi	15	Mardi	15	Jeudi	15	Samedi	14
16	Jeudi		16	Dimanche	16	Mercredi	16	Vendredi	16	Lundi	15
17	Vendredi		17	Lundi	34	17	Jeudi	17	Samedi	17	Mardi
18	Samedi		18	Mardi	18	Vendredi	18	Dimanche	18	Mercredi	18
19	Dimanche		19	Mercredi	19	Samedi	19	Lundi	19	Jeudi	19
20	Lundi		30	20	Jeudi	20	Dimanche	20	Mardi	20	Vendredi
21	Mardi		21	Vendredi	21	Lundi	39	21	Mercredi	21	Samedi
22	Mercredi		22	Samedi	22	Mardi	22	Jeudi	22	Dimanche	22
23	Jeudi		23	Dimanche	23	Mercredi	23	Vendredi	23	Lundi	23
24	Vendredi		24	Lundi	35	24	Jeudi	24	Samedi	24	Mardi
25	Samedi		25	Mardi	25	Vendredi	25	Dimanche	25	Mercredi	25
26	Dimanche		26	Mercredi	26	Samedi	26	Lundi	26	Jeudi	26
27	Lundi		31	27	Jeudi	27	Dimanche	27	Mardi	27	Vendredi
28	Mardi		28	Vendredi	28	Lundi	40	28	Mercredi	28	Samedi
29	Mercredi		29	Samedi	29	Mardi	40	29	Jeudi	29	Dimanche
30	Jeudi		30	Dimanche	30	Mercredi	30	Vendredi	30	Lundi	29
31	Vendredi		31	Lundi	36			31	Samedi	31	Jeudi

❶ Collecte en porte-à-porte

	Ordures ménagères
	Jour de sortie: la veille à partir de 19h.

⚠ En sacs fermés, poignée côté rue et couvercle fermé

❷ Collectes en Points d'apport

	Emballages en verre
	Points d'apport

⚠ Pots, bocaux, bouteilles en verre, sans couvercle ni bouchon et bien vidés (mais non rinçés)

❸ Collectes en Points d'apport

	Emballages recyclables
	Jour de sortie: la veille à partir de 19h.

⚠ Emballages en vrac dans votre bac, poignée côté rue et couvercle fermé



Retrouvez votre
calendrier sur votre
téléphone avec Montri !



Le Repas des Aînés



Le repas des aînés qui s'est tenu le dimanche 19 octobre à la salle socioculturelle a rassemblé 70 convives pour un très bon moment de partage.

Christian RENOUARD avec sa musique, ses blagues et sa bonne humeur a mis une excellente ambiance tout au long de l'après-midi, favorisant les échanges et la convivialité.

Le repas élaboré avec soin par Ludovic et toute son équipe était simplement délicieux. Plats savoureux, dressage soigné et service attentionné. Les sourires, les compliments et les applaudissements de tous ont témoigné du plaisir ressenti.

Nous avons passé avec nos aînés un après-midi chaleureux et gourmand, à renouveler l'année prochaine.



Tarifs location - Salle Socioculturelle



	HABITANTS COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
	HIVER du 1 ^{er} /11 au 30/4	ETE du 1 ^{er} /5 au 31/10	HIVER du 1 ^{er} /11 au 30/4	ETE du 1 ^{er} /5 au 31/10
1 journée	220 €	190 €	250 €	210 €
2 journées	360 €	300 €	410 €	350 €
3 journées	520 €	430 €	570 €	480 €
Forfait ménage			100 €	
Vin d'honneur	45 €			60 €
ASSOCIATION COMMUNALE				
Gratuit 1 fois / an avec Forfait ménage de 50 €				
CAUTION				
Salle			300 €	

Tarifs location - Etang Les Mafrais

1 journée	50 €	POUR LES PARTICULIERS	
2 journées	80 €		
ASSOCIATION COMMUNALE			
Gratuité			

Vœux du Maire

Le samedi 10 janvier 2026 à 19h

Salle Socioculturelle



Commémorations

du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918



Se souvenir ensemble pour transmettre la paix

Le 9 novembre, notre commune de Saint Brieuc de Mauron s'est rassemblée, comme chaque année, pour commémorer l'Armistice de 1918. Ce moment de recueillement, simple mais profondément symbolique, nous unit autour du souvenir de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France, la liberté et pour la paix.

Devant le monument aux morts, les habitants et les élus ont rendu hommage aux soldats tombés lors de la Première Guerre Mondiale. Les noms gravés sur notre monument rappellent que même dans une petite commune comme la nôtre, l'histoire a laissé son empreinte. Chaque nom évoque une famille, une histoire, un courage.

Cette journée n'est pas seulement un regard tourné vers le passé : elle nous invite aussi à penser à l'avenir. En transmettant la mémoire aux générations futures, nous affirmons notre volonté de ne jamais oublier et de continuer à bâtir une société de paix, de respect et de solidarité ».

Le devoir de mémoire est une responsabilité partagée. A Saint Brieuc de Mauron, nous la faisons vivre ensemble, année après année, dans le recueillement, la dignité et la reconnaissance.





Informations associatives

ACCA

A noter dans votre agenda, le repas annuel se déroulera, **le dimanche 12 avril 2026 (date de principe)**

Rejoins l'ACCA de notre commune : Tu aimes la nature, la liberté, les grands espaces ? Alors ose franchir le pas : l'ACCA de la commune sera ravie d'accueillir les jeunes et moins jeunes qui souhaitent découvrir ou redécouvrir la chasse dans un esprit responsable et convivial.



À l'ACCA, tu rejoindras une équipe qui saura te transmettre son savoir. Tu feras des sorties nature ou tu pourras observer et participer à la gestion de la faune sauvage, des battues encadrées sont aussi régulièrement organisées, et tu partageras avec les chasseurs et les habitants de St Brieuc de Mauron des moments conviviaux...

La chasse a besoin d'une nouvelle génération passionnée : pourquoi pas toi ?
Ose venir, essaie, découvre... et surtout, partage des moments qui ne s'oublient pas.
Tu peux appeler Hervé : 06 43 13 99 62 ou Anne : 07 60 84 78 91

Amicale Laïque

Un grand merci aux bénévoles, élèves, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé et étant venues faire un tour au Marché de Noël.



À noter dans votre agenda, le repas d'école se déroulera **le samedi 7 février 2026** à emporter ou sur place à la salle Socioculturelle.

Menu : Couscous, fromage, Dessert (tickets en vente auprès des parents d'élèves du RPI Saint Brieuc de Mauron/ Brignac ou membres du bureau).

Comité d'Animation

Vous invite à deux rendez-vous hebdomadaires et gratuits chaque mercredi tout au long de l'année.



Le matin de 10h à 11h, selon la météo, nous vous proposons une balade en campagne ou une séance de gym, danse... à la salle socioculturelle. Toutes les idées sont les bienvenues. Une dizaine de personnes participe à ce moment de plaisir.

L'après-midi de 14h à 17h30 vous pouvez venir jouer aux cartes ou jeux de société à la salle pour tous de la mairie. Une dizaine de fidèles s'y retrouve ; les discussions et les rires vont bon train... Rejoignez-nous, ce sont des moments chaleureux où le plaisir est de mise.



REPAS DES BENEVOLES

A noter dans votre agenda, **un repas convivial le vendredi 5 février 2026** à la salle socioculturelle, afin de remercier tous ses bénévoles pour leur dévouement et leur engagement lors de nos manifestations. Tous les bénévoles sont invités. Le repas est offert et préparé par le bureau de l'association.

« Un grand merci à vous tous ; grâce à votre énergie, votre disponibilité et votre bonne humeur, chaque manifestation devient un moment de partage et de réussite. Ce repas est notre façon de vous témoigner toute notre gratitude. »

Merci de confirmer votre présence avant le 15 janvier auprès de Paul : 06 37 17 48 79 ou de Pascale : 06 28 23 46 33 ou de Solange : 06 73 34 49 78



L'Assemblé générale
se tiendra le vendredi 10 avril 2026 à 19h
à la salle pour tous de la mairie

Sauvegarde du Patrimoine

Dimanche 5 octobre 2025, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Brieuc-de-Mauron organisait son premier rallye pour découvrir en 9 étapes quelques-uns des 33 éléments patrimoniaux de la commune retenus dans l'Inventaire du Patrimoine briochin en cours depuis janvier 2025.

Les randonneurs ont reçu un livret pour les guider vers les lieux retenus et un billet de tombola. Croix de chemin, chapelle, manoir, arbre remarquable ou personnage marquant de la commune, les randonneurs ont profité d'une belle matinée ensoleillée pour découvrir ou redécouvrir un passé parfois méconnu avant un apéro et pique-nique à l'aire de loisirs des Mafrais et prendre connaissance des réponses aux questions posées dans le livret.

L'après-midi dans l'église paroissiale, l'enthousiasme et les sourires de la chorale féminine des Moniqu'hard, chorale féminine de Le Gouray/Le Mené (22), ont conquis les spectateurs par un concert plein d'énergie et aussi de délicatesse dans le choix du répertoire de chants du monde interprété. À la fin du concert, les Moniqu'hard ont entraîné le public à partager une ronde ébouriffante sur le parvis de l'église.

Merci à tous les participants, à nos sponsors et au Café Vagabond qui a offert un repas pour 2 personnes aux gagnants de la tombola.



Bon à savoir : des livrets sont à disposition à la mairie ainsi que les réponses en format papier. Livret et réponses sont également téléchargeables sur le site internet de la commune.

*Toutes les associations vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2026*



Informations diverses



Cimetière & Columbarium

Tarifs d'une Concession

Cimetière	30 ans / 2m ²	50 ans / 2m ²
	100 €	150 €

Tarifs d'une Cavurne

Cavurne terrain nu	30 ans / 1m ²	50 ans / 1m ²
	80 €	120 €

Tarifs d'un Columbarium

Columbarium (1 case)	10 ans	15 ans	30 ans
	300 €	500 €	700 €

Tarif du Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres	30 €
------------------------	------

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles



Les Frelons asiatiques



Piéger les frelons asiatiques dès le printemps 2026 sera un geste indispensable pour protéger nos abeilles et notre environnement.

La commune est régulièrement avertie d'un nid de Frelons asiatiques à tel ou tel endroit. Face à une année qui s'annonce particulièrement préoccupante pour nos écosystèmes et pour l'apiculture, il sera plus que jamais essentiel d'agir tôt et efficacement. Tous les apiculteurs déplorent de grosses pertes. Chaque printemps, les fondatrices sortent d'hivernation pour établir de nouveaux nids. C'est à ce moment précis que notre action peut faire la différence.

Pourquoi piéger dès le début du printemps ?

1. Parce qu'une seule fondatrice peut donner naissance à des milliers de frelons.
2. Parce que la pression sur les ruchers sera exceptionnelle cette année.
3. Pour protéger les abeilles, déjà fragilisées.
4. Parce que la lutte collective est la plus efficace.
5. Pour protéger la biodiversité locale.
6. Parce ce que agir au printemps, c'est éviter le pire en été.

Pour donner suite à la réunion du jeudi 5 décembre, en concertation avec les quelques personnes qui se sont jointes à nous, nous avons décidé :

De continuer le piégeage de printemps qui vise à détruire les nids primaires.

La mairie continue à distribuer des pièges à la population. Lors de cette distribution, des apiculteurs se rendront disponibles pour vous expliquer l'intérêt de la démarche et vous conseiller sur les endroits de la pose des pièges. Ils vous expliqueront pour ceux qui le souhaitent à confectionner des « pièges maison » avec des matériaux de récupération. Pour l'appât, ils vous conseillent d'utiliser du vieux cidre ou de la bière et de la grenadine. L'alcool fait fuir les abeilles et n'attire que les frelons, c'est une façon simple de sélectionner les insectes. Vous pouvez piéger jusqu'à novembre.

Destruction des nids par un professionnel.

La mairie décide de passer une convention avec M DENOUAL qui est agréé pour piéger les frelons asiatiques. Sa prestation est de 40 € et est entièrement prise en charge par la mairie. Cette décision doit être votée par le Conseil Municipal pour prendre effet. La prestation n'est valable que pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Les nids de guêpes ou de frelons communs ne sont pas remboursés.

La démarche à suivre est la suivante :

Le particulier découvre un nid de frelons asiatiques, appelle la personne du conseil référente : M. Alain BUREL que vous pouvez joindre directement au 06 71 09 20 11 ou passer par le secrétariat de la mairie.

M. Alain BUREL appelle le désinsectiseur et lui donne les informations que vous lui aurez communiquées : nom du propriétaire, lieu où se trouve le nid.

Le désinsectiseur établit une facture adressée à la mairie qui se charge du règlement.

Cette démarche permet de centraliser les informations et vous évite d'avancer le règlement.

Nous espérons faire ainsi l'ensemble de la population et répondre au besoin de sauver les abeilles et le travail de nos apiculteurs.

Vos Numéros Utiles Proches de chez vous

ORDURES MENAGERES

SMICTOM 02 99 09 57 26

SANTE

Cabinet infirmiers libéraux 02 97 22 78 00

Centre de soins infirmiers 02 97 22 62 51

Cabinet médical 02 97 22 60 60

Chirurgien-dentiste 02 97 22 68 06

Kinésithérapeutes :

Mme BEKERE 06 48 42 88 67

Mme LEBON 02 97 22 92 63

Mme FREREBEAU 02 97 22 92 63

M. GRUEL 02 97 22 92 63

M. GUIMARD 06 23 36 95 20

Ostéopathe 06 66 25 57 80

Pédicures :

Mme FERRE 02 97 22 41 20

Mme MASSON 09 73 01 96 66

Pharmacie 02 22 16 61 81

Maisons Sport Santé 06 33 60 14 60

SECURITE

Gendarmerie 02 97 74 06 14

SERVICE A LA PERSONNE

A.D.M.R. 02 97 22 65 96

E.A.E.M. Espace Autonomie 02 30 06 05 60

SERVICES CULTURELS

Espace public Numérique 02 97 22 99 38

06 45 81 86 93

Médiathèque 02 97 73 57 99

SERVICES JEUNESSES

Centre de Loisirs 02 97 22 99 39

Crèche 02 97 73 49 24

R.I.P.A.M.E. 02 97 22 99 44

SERVICES PUBLICS

Trésor Public Pontivy 02 97 25 98 23

SOCIAL

Assistantes Sociale :

MAURON 02 97 69 54 01

PLOERMEL 02 97 73 22 00

Banque Alimentaire 02 97 22 60 24

Restos du Cœur 02 97 22 95 26

Association l'Elfe 06 42 77 43 42

TAXIS ET AMBULANCES

Ambulances Pichonnet 02 97 22 72 01

Ambulances Triskell 02 97 22 69 49

Taxis SKAL 06 20 90 34 40

VETERINAIRE

Cabinet Vétérinaire 02 97 22 63 24

Bureau de poste de Mauron

Les nouveaux horaires

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

10h30-12h / 13h45-16h

Jeudi 13h45-16h / Vendredi 9h-12h

Arthmaël : saison culturelle

En Ligne : arthmael.bzh

Saison Culturelle de JANVIER à JUIN 2026

Tarif A : Plein tarif 11€-Famille 5€ (à partir de 2 personnes)

Groupe 6€ (à partir de 8 personnes.)

Tarif B : Plein tarif 15€-Famille 7€ (à partir de 2 personnes)

Groupe 8€ (à partir de 8 pers.)

Tarif C : 22€

JANVIER

Mercredi 14 : 20h-Théâtre-Durée 1h40-Tarif B-salle l'Ecusson/Josselin

Samedi 24 : 20h30-Humour-Durée 1h20 Tarif B-Salle l'Ecusson/Josselin

Mercredi 28 : 10h-Spectacle paysage-Durée 35 min. Tarif A-Salle l'Ecusson/Josselin

FEVRIER

Samedi 7 : 18h-Concert d'hiver-Durée 2h-Gratuit- Salle La Mennais/Ploërmel

Samedi 14 : 20h30-Humours-Durée 1h15-Tarif C- Salle l'Ecusson/Josselin

MARS

Jeudi 5 : 20h-Danse-Durée 40 min. Tarif A- Salle l'Ecusson/Josselin

Jeudi 12 : 20h-Danse chant et musique-Durée 1h-Gratuit-Chapelle Bleue/Ploërmel

AVRIL

Jeudi 2 : 20h-Théâtre-Durée 1h-Tarif A- Salle l'Ecusson/Josselin

Mercredi 29 : 10h & 17h-Poésie visuelle, sonore et sensible-Durée 35 min. Tarif A-Salle L'Ecusson/Josselin

MAI

Mardi 5 : 20h-Théâtre d'objets documentaire-Durée 1h-Tarif A- Salle l'Ecusson/Josselin

Mercredi 6 : 10h-Théâtre d'objets documentaire-Durée 1h-Tarif A- Salle l'Ecusson/Josselin

Vendredi 22 : 19h-Spectacle en déambulation à suivre au casque-Durée 1h-Tarif A- Cimetière/Ploërmel

Samedi 30 : 20h30-Musique-Durée 1h15-Tarif B- Centre d'animations culturelles/Néant sur Yvel

JUIN

Jeudi 4 : 19h-Lancement du festival- Salle L'Ecusson/Josselin

20h30-Slam & poésie-Durée 1h30-Gratuit- RDV devant la salle l'Ecusson/Josselin

Vendredi 5 : 20h30-Théâtre-Durée 1h15-Tarif A- Salle L'Ecusson/Josselin

Samedi 6 : 20h30-Grand tournoi-Gratuit- Salle L'Ecusson/Josselin

Jeudi 11 : 20h-Ciné spectacle-Durée 1h-Gratuit- Chapelle Bleue/Ploërmel

Mardi 16 : 20h-Théâtre/Musique-Durée 1h-Tarif A- Cour de l'ancienne école Françoise Dolto (repli Salle des fêtes) Ploërmel

Vendredi 19 : 18h30-Klap de fin de saison-Bois d'Amour (repli Salle l'Ecusson) Josselin



Informations utiles



RIV

©SERVIE COMMUNICATION - OPENSTREETMAPS CONTRIBUTORS (OPENSTREETMAP.ORG/COPYRIGHT), JUIN 2022 ALMAN EXPRESS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Choisissez votre mode de transport avec le RIV !

NOUS CONTACTER
Ploërmel Communauté
Place de l'Hôtel de Ville - BP 133
56804 PLOËRMEL CEDEX
Tél. 02 97 73 20 73

Riv-info.bzh

OFFRES DE MOBILITÉS

- Bus**: 8 lignes (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)
- Covoiturage**
- TAD** (Transport À la Demande)
- Location longue durée**
- Vélos à assistance électrique**
- Location voiture & scooter**
- Solidarité** (découverte des offres de mobilités)
- Accessible sur tout le territoire**
- Demandeur d'emploi Bénéficiaire RSA**
- Avec Ouestgo.fr et éhop**

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

RIV - Réseau Intercommunal de Voyage

Le réseau de bus passe chaque jour dans notre commune.

Le document RIV est à votre disposition en Mairie pour connaître toutes les offres de transport de Ploërmel communauté.

Il y a beaucoup de possibilités : Bus, TAD, location de vélos, de scooters, de voitures, covoiturage ... etc. renseignez-vous.

Le TAD par exemple, vous permet, à raison d'un déplacement par jour, d'être transporté de votre domicile jusqu'au point de bus le plus proche. N° de téléphone : 02 97 67 63 70 ou sur le site. Il faut prévoir son déplacement avant d'appeler.

Ce système est très efficace et évite de faire le trajet de chez vous au bourg.

Vous trouverez dans le document le numéro de téléphone et l'application pour réserver un TAD, c'est très simple.

France Services

Des conseillers France services vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

ploermelcommunaute.bzh



LES SERVICES PROPOSÉS

Des agents formés vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

Emploi	Utilisation du site francetravail.fr (inscription, actualisation mensuelle, impression attestations), etc...
Retraite	Information retraite CARSAT, MSA et autres caisses, création de compte assurance retraite, demande de retraite, etc...
Famille	Demande de prestations (RSA, prime d'activité...), impression attestations sur les sites caf.fr et msa.fr, etc...
Santé	Création de compte ameli.fr à la CPAM ou de compte MSA, demande de carte vitale, demande de complémentaire santé solidaire (C2S), impression attestations, etc...
Justice	Mise en relation avec les juristes de l'accès au droit ou le conciliateur de justice (information juridique dans tous les domaines de la vie quotidienne, litige, conflit), etc...
Finances	Création de compte impot.gouv.fr, aide à la déclaration de revenus, mise en relation avec les agents des finances publiques, etc...
Mobilité	Utilisation du site ants.fr, demande de carte grise, demande de permis de conduire, changement d'adresse, vente de véhicule, etc...
État civil	Pré-demande de carte d'identité et de passeport sur le site ants.fr, demande d'acte d'état civil en ligne, etc...
Logement	Demande d'aide au logement, demande de logement social, demande d'aide en ligne pour la rénovation de l'habitat, aide à l'enregistrement des chèques énergie, etc...

À votre disposition sur place en accès libre : un espace documentaire et un espace informatique « le kiosque » qui est équipé d'un scanner et d'une imprimante pour effectuer vos démarches de manière autonome.

NOS PARTENAIRES NATIONAUX



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;
5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;
6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

- Décembre 2022 -

Déchetterie de GUILLIERS

Horaires

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	9h à 12h30 13h30 à 17h30	FERME	9h à 12h30 13h30 à 17h30	FERME	9h à 12h30 13h30 à 17h30

N'oubliez pas de présenter votre carte transmise par le SMICTOM.



Le bon réflexe logement : l'ADIL du Morbihan

Vous vous posez des questions sur votre logement ?

L'ADIL du Morbihan vous informe gratuitement, en toute neutralité sur vos droits et obligations, que vous soyez locataire, propriétaire ou futur acquéreur.

- Quel est le préavis pour reprendre un logement locatif ?
- Qui doit payer les réparations dans un logement loué ?
- Peut-on augmenter le loyer après les travaux ?
- Mon logement est-il conforme aux normes de décence ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt pour acheter mon futur logement ?
- Quelles démarches et aides pour rénover, adapter ou agrandir ma maison ?

Pour toutes questions juridiques, financières ou fiscales, sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits.



02 97 47 02 30

www.adil56.org



adil56.rdv.date

Le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a arrêté son nouveau SCoT !

Après près de deux ans de travail, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a été arrêté lors du comité syndical du 12 novembre 2025.

Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

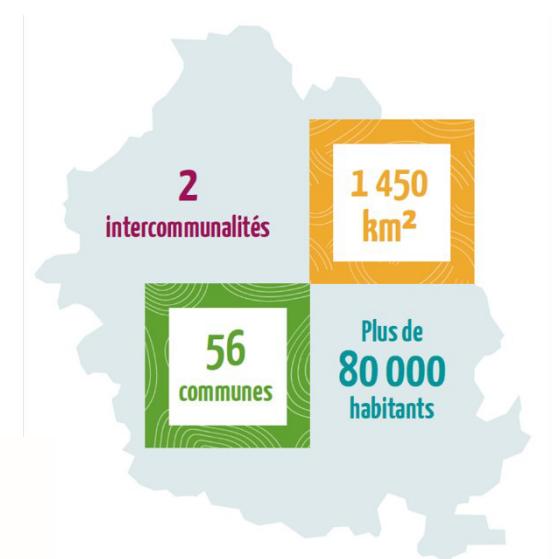
Le SCoT est le projet d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour les 15 prochaines années, soit jusqu'en 2040. Il fixe les grandes orientations sur différentes thématiques qui touchent le quotidien de chacun : logements, activités économiques, commerces, mobilités, environnement, tourisme agriculture... Ces grandes orientations seront ensuite reprises dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale) ainsi que dans les politiques publiques des deux communautés de communes : Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Comment prendre connaissance du SCoT ?

Les pièces du SCoT sont disponibles sur le site internet du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. Vous pouvez y accéder, soit en scannant le QR code présent ci-dessous, ou via cette adresse : <https://www.pays-ploermel.fr/les-missions-du-petr/urbanisme>

Afin de recueillir l'avis des habitants, une enquête publique sera réalisée lors du premier semestre 2026. Lors de cette procédure, vous pourrez donner votre avis sur le SCoT et consulter l'ensemble des pièces qui seront disponibles soit en ligne ou à votre disposition dans des lieux physiques. Une campagne de communication sera réalisée afin de vous avertir des dates de l'enquête publique.

Nous comptons sur votre participation !



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



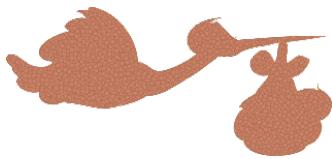
Le 1^{er} septembre 2025, Gérard Doré nous a quitté. Gérard était très connu et estimé par les habitants de la commune de Saint Brieuc de Mauron. Gérard était un ami très convivial et aussi la mémoire de la commune, il en connaissait parfaitement l'histoire et aimait en raconter des anecdotes. Il connaissait chaque habitant, chaque lieu-dit, chaque parcelle. Gérard était engagé dans la vie municipale il a effectué 4 mandats en tant que conseiller municipal et 3 mandats en tant qu'adjoint au Maire, soit 43 ans élu au service de la commune. Il a tenu son rôle d'élu avec passion et détermination. Gérard suivait les projets communaux avec assiduité. Il s'est particulièrement engagé dans l'installation du réseau d'eau usée, la construction de la salle des fêtes, les voiries et bien d'autres réalisations. Gérard était également engagé dans la profession d'agriculteur et a été décoré de la croix du Mérite agricole.

Gérard, tu as aimé ton rôle d'élu et la commune de Saint Brieuc de Mauron t'en est reconnaissante

Le 27 septembre 2025, Janick Menier nous a quitté. Janick était l'ami de tous, l'ami qu'on aime avoir, l'ami qui, constamment et sans retenue, est présent en toute circonstance. Janick était un trouvez de solution, capable de tout résoudre, capable de « soulever une montagne », de relever un défi et toujours avec bonne humeur et gentillesse. Janick a été élu municipal de 1995 à 2020, soit 23 ans de mandat. Janick savait entraîner les bénévoles dans l'action. On lui doit, par exemple, le déménagement spectaculaire du préau de l'ancienne école vers l'étang communal, les nettoyages réguliers des statues de l'église et du calvaire dans des conditions très « sportives ».

Janick, la commune de Saint Brieuc de Mauron t'est reconnaissante de ta grande générosité

Etat - Civil



NAISSANCE :

Le 21/07/2025 à PLOERMEL

Enfant Wilson CHOMMAUD de Bryan CHOMMAUD et de Maëly ACHARD domiciliés à SBDM

Le 31/03/2025 à PLOERMEL

Enfant Ivy Bloom BEZIER MURPHY de Kévin BEZIER et de Kelly MURPHY domiciliés à SBDM

MARIAGE :

Le 31/10/2025 à SAINT BRIEUC DE MAURON

Entre Bilal ASHIKJA et Briketa BALASI



DECES :

Andrée RAFFRAY, née à SBDM, décédée le 12/01/2025 à ST PARGOIRE

Anne FORGEOUX née à SBDM, décédée le 19/01/2025 à PATRIMONIO

Yolande LAMOUR, née à SBDM, décédée le 04/02/2025 à CHOLET

Robert THEAUD né à SBDM, décédé le 13/02/2025 à RENNES

Marie-Paule CARDIN, domiciliée à SBDM, décédée le 28/07/2025 à CESSON SEVIGNE

Roger MARCHAND décédé à son domicile, le 09/08/2025 à SBDM

Suzanne MAUDIEU née à SBDM, décédée le 17/08/2025 à MALESTROIT

Gérard DORÉ décédé à son domicile, le 01/09/2025 à SBDM

Janick MENIER décédé à son domicile, le 27/09/2025 à SBDM

Jean GICQUIAUX né à SBDM, décédé le 10/11/2025 à BOBIGNY

Hélène BLIGANT née à SBDM, décédée le 03/12/2025 à PLOERMEL

Bonne et heureuse
Année 2026

